

Approbation de frais

Coeran Humbert. Tinct.

Le Conseil municipal approuve le montant des frais présentés par Maître Senouls Andu' notaire à Tany, relatif à l'achat par la Commune de Luder d'un terrain sis lieu dit "La Flandre", Section A n° 509. 511 p. aux héritiers Humbert Tinct, et s'engageant à s'engager en outre à payer les intérêts à de 65 000 F (montant du prix de vente) à courir du , jour de l'adjudication et voté à ce double titre sur l'exercice de 1956 un crédit de à payer au C A.